

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Procédure de consultation

### Chancellerie fédérale

#### Révision totale de la loi fédérale sur les recueils de lois et la Feuille fédérale (loi sur les publications officielles)

La loi sur les publications officielles du 21 mars 1986 (RS 170.512) doit être adaptée à la nouvelle Constitution fédérale. Il s'agit, d'une part, de procéder aux adaptations que requiert le nouveau système des actes législatifs, et, d'autre part, d'inscrire dans la loi certains dispositions qui figurent aujourd'hui dans l'ordonnance.

Date limite: 30 avril 2003

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Chancellerie de la Confédération suisse, Section du droit,  
Marktgasse 52, 3003 Berne, téléphone 031 322 37 41, fax 031 322 88 95,  
<http://www.admin.ch/ch/d/bk/recht/index.html>

### Département fédéral de l'économie

#### Modification de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP)

Avec cette modification, les dentistes doivent indiquer le prix de leurs prestations de services. En outre, l'indication des prix pour les numéros de téléphone à valeur ajoutée (0901, 0906) est renforcée.

Date limite: 17 avril 2003

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Secrétariat d'Etat à l'économie, 3003 Berne, téléphone 031 322 77 70,  
fax 031 324 09 56, [www.seco-admin.ch](http://www.seco-admin.ch)

28 janvier 2003

Chancellerie fédérale

## Procédure de consultation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.01.2003
Date	
Data	
Seite	388-388
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 949

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.